



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police DFJP
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : europarecht@bj.admin.ch

Fribourg, le 12 décembre 2022

2022-1312

Approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) 2022/922 relatif à la création et au fonctionnement d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, et abrogeant le règlement (UE) n° 1053/2013 (développement de l'acquis de Schengen)

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 26 octobre 2022, vous nous avez consultés sur l'objet cité en titre, et nous vous en remercions.

Comme tout développement de l'acquis Schengen, ce règlement doit être repris par la Suisse, sous peine de voir remis en cause la participation de notre pays à l'espace Schengen. Cela dit, sur le fond, ce mécanisme d'évaluation n'est pas nouveau et n'apparaît guère contestable au regard de la nécessité d'assurer auprès de tous les Etats membres de Schengen une application effective, efficace et uniforme de l'acquis de Schengen. Le nouveau règlement remplacera la base juridique actuelle tout en introduisant des améliorations du mécanisme. Il ne devrait par ailleurs pas en découler d'incidences nouvelles fondamentales pour les cantons.

Nous pouvons dès lors pleinement approuver le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes concernant la reprise de ce règlement.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et le Service de la population et des migrants ;
à la Chancellerie d'Etat.